

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

RÈGLEMENT 438-2023-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 220 AFIN DE CRÉER LA ZONE VA-5 À MÊME LA ZONE RA-16

Considérant que la Municipalité a adopté le règlement de zonage no. 220 ;

Considérant que la Municipalité doit modifier ce règlement afin de l'adapter à des normes plus actuelles;

Considérant que ces modifications permettent la création de zones;

Considérant que ces modifications permettent la création ou la modification d'usage et de norme pour les zones créées;

Considérant que les études et rencontres préparatoires ont été effectuées;

Considérant que le 4 avril 2023, la Municipalité a adopté le second projet de règlement;

Considérant que le 2 mai 2023, la Municipalité a publié l'avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum;

Considérant que la Municipalité a reçu des demandes conformes de la zone Ra-15 pour l'article 4 du second projet de règlement;

Considérant que la Municipalité doit adopter un règlement distinct de tout autre règlement contenant une autre disposition qui a fait l'objet d'une demande valide;

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement numéro 438-2023-9 modifiant le Règlement de zonage no. 220 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: Le plan de zonage faisant partie du règlement de zonage de la Municipalité est modifié par la création de la zone « Va-5 » à même la zone « Ra-16 » tel qu'illustrée au plan d'accompagnement numéro 5114-35 daté de février 2023.

Article 2: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adopté à Saint-Roch-de-Richelieu, le _____ 2023.

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général

Alain Chapdelaine
Maire

Avis de motion donné le:

Premier projet de règlement adopté le: _____

Transmission à la MRC le: _____

Avis de l'assemblée publique donné le: _____

Au plus tard le 7^{ième} jour avant

Assemblée publique tenue le: _____

Second projet adopté le: _____

Avis annonçant la possibilité de participer à un référendum

Donné le: _____

Au plus tard le 8^{ième} jour

Soit une demande de participation à un référendum ou adoption du règlement

Règlement adopté le: _____

Transmis à la MRC: _____

Certificat délivré par la MRC le: _____

Avis public d'entrée en vigueur donné le: _____

Entrée en vigueur le: _____

Pour l'information relative à une période d'enregistrement, tenue d'un registre tenue d'un scrutin recours possible auprès de la CMQ, etc. se référer à la page 22 et suivantes du manuel de procédure produit par le ministère des affaires municipales ou m'appeler
